



Grand mere paternel et petite fille ne se connaissent pas

Par **sonia_kto**, le **27/12/2013 à 10:23**

bonjournma fille a 2 ans et ne connaît ni pere biologique et ni grand mere paternel .rnaujourdhui elle veux la voir et la prendre je souhaiterai connaître mais droit car je ne suis pas pour la laisser partir avec des gens qu'elle ne connaît pas chez eux merci de me tenir au courant

Par **cocotte1003**, le **27/12/2013 à 18:08**

Bonjour, pour la grand mère, sa petite fille a le droit d'avoir des relations avec sa famille donc soit vous trouvez un accord amiable soit sa grand mère pourra saisir le tribunal pour obtenir un droit de visite et il y a de très grandes chances qu'elle l'obtienne. Pour le père de l'enfant, il devra aussi saisir le jaf pour obtenir un droit de visite et d'hébergement et il devra payer une pension alimentaire pour l'entretien de l'enfant. Trouvez in accord amiable si possible, avec la grand mère est la meilleure chose à faire ainsi qu'avec le père et vous saisirez ainsi le tribunal pour faire valider l'accord, cordialement

Par **jibi7**, le **27/12/2013 à 18:20**

Tout a fait d'accord avec cocotternj'aurais tendance à rajouter que pour une enfant de cet âge il serait peut etre plus sur de proposer au début des rencontres "d'adaptation" en terrain neutre (ou chez vous si vous le supportez) : parc, salon de the ou autre lieu adapté a 2ans ou meme solliciter un lieu associatif social dans lequel la rencontre se passe devant témoins mais sans

vous par ex.
Une fois le contact établi et la décision du juge prise en fonction de l'intérêt de l'enfant les relations pourront se normaliser. La petite aura grandi un peu aussi et aura entendu parler de sa famille paternelle (en espérant que ce ne soit pas la grand mere du chaperon rouge!)